

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEZEL
SEANCE DU 24 JANVIER 2008**

L'an deux mil huit, le jeudi vingt quatre janvier à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Gilbert LAIR, Maire, dans la salle de réunion de la mairie.

Etaient présents: Mme VOINIER, Mme ABEL Mlle BECHET, Messieurs, MAILLE, GUEGUIN, TURPIN, BENSON, BROUSSE, CARPENTIER MATTIAZZI et RENAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : M. DROUET qui avait donné pouvoir à M. LAIR

M.MAILLE a été élu secrétaire de séance :

Après que les deux observations suivantes aient été prises en compte le compte rendu de la séance précédente est validé par tous les membres du Conseil Municipal :

- Mlle BECHET fait remarquer que contrairement à ce qui est mentionné, la publicité présentant un « ramasse- déjections canines, cartonné », a sans doute été présentée en réunion de la Commission des Travaux, mais que le Conseil Municipal n'en a pas été informé.
- Mme ABEL rappelle qu'elle est arrivée en retard, pour une raison indépendante de sa volonté, mais qu'elle a assisté à la fin de la séance du Conseil Municipal. Elle demande que cela soit consigné au présent procès verbal. Dont acte.

INFORMATIONS

- I - S.I.V.A.M.A.S.A. – S.E.Y. rapport annuel d'activités pour 2006 :

Conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président a communiqué le rapport du SIVAMASA et du SEY pour l'année 2006

Afin d'améliorer le contrôle de l'application du cahier des charges de concession et d'accroître le pouvoir de négociation ces collectivités concernées le SIVAMASA a constitué début 2000, avec le SIDEYNE, le Syndicat d'Electricité des Yvelines le S.E.Y.

Le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune.

Suivi de la convention de concession en 2006

- A -La participation du concessionnaire

Participation de E.D.F. aux travaux d'effacement des réseaux : le taux est de 40%

Le montant total des travaux hors taxe retenu provisoirement en 2006 est de 1 379 000 euros pour les communes du SIVAMASA

Les redevances des concessions :

Elles sont perçues par le SEY et ristournées pour partie aux collectivités adhérentes selon les dispositions des statuts du SEY

- **Redevance R1 dite de fonctionnement ristournée au SIVAMASA**

Montant 2006 17 300 euros

Ce montant est calculé en fonction des délégation données par le SEY pour effectuer le contrôle

- **Redevance R2 dite d'investissement » reversée au SIVAMASA**

Montant perçu 256 556 euros

Ce montant est calculé avec le taux qu'aurait perçu la collectivité si elle avait été seule, majoré de 20% et plafonné le cas échéant au taux perçu par le SEY

Montant ristourné aux communes 255 873 euros (factures de 2004)

Le taux des ristournes versées en 2006 a été fixé par le comité syndical en %

	Eclairage public	Enfouissement des réseaux
Pour les factures de 2004	11,00	16,25
Pour les factures de 2005	11,50	17,00

En 1996, ces taux étaient respectivement de 7% pour l'éclairage public et de 10% pour l'enfouissement des réseaux

- B – Contrôle

Le SEY effectue la totalité du contrôle en continu pour toutes les communes adhérentes au SIVAMASA. Les informations sont reprises dans le rapport annuel du SEY

- II RESULTAT FINANCIER 2006

Le compte administratif 2006 fait apparaître un excédent de 363 299 euros, après intégration du solde des comptes du S.I.E.R. de Bonnières. Le syndicat ne demande aucune participation aux communes. Au 31 décembre 2006, la situation était la suivante :

R1 perçue en 2006	Dépenses du Syndicat en 2006	Excédent / Déficit
17 300 euros	13 691 euros	3 609 euros
R2 perçue en 2006	Ristournes versées aux communes	Excédent / Déficit
256 556 euros	102 192 euros	154 364 euros
Excédent au titre des années antérieures		205 326 euros
Solde excédentaire		363 299 euros

Ce solde a permis de régler dans les premiers mois de l'année 2007, des redevances R2 sur les factures de 2005, alors que la redevance correspondante n'est versée par E.D.F. au S.E.Y., qu'à la fin du mois de juillet.

Dernière réunion du S.I.V.A.M.A.S.A. – S.E.Y.

C'était une réunion de zone et avait lieu le 05 décembre 2007 à Mézy Sur Seine

Elle a comporté deux parties distinctes

1. La première concernait les activités du concessionnaire EDF réseau de distribution
2. La seconde partie concernait les activités de EDF commercial et la proposition de partenariat sur les Certificats d'Economie d'Energie.

En ce qui concerne Nézel Monsieur Maillé a réitéré sa demande de pouvoir disposer de plans des réseaux nézellois numérisés. le Président a répondu que les plans, sous format papier, sont dans les bureaux du S.E.Y. et peuvent être consultés par les communes (pour information)

Dernière réunion du Syndicat de la Mauldre

Elle avait lieu le 13 décembre 2007 et avait pour objet

- Le vote de l'indemnité pour le receveur syndical
- L'Entretien de la rivière : enlèvement des embâcles sur les communes de Mareil Sur Mauldre et La Falaise.
- Les berges sont détériorées, en 2008, il conviendra de signer un nouveau contrat d'entretien des berges de la Mauldre dans le cadre d'un Contrat Eau avec le Département
- Mini pollution sur la commune d'Aulnay Sur Mauldre il semblerait que cet incident soit qu'au fait que le représentant de la DRIR en effectuant un contrôle, ait mal refermé une vanne.
- Le budget sera voté avant les élections de 2008.

Dernière réunion du SILYA

Elle a eu lieu le 08 novembre 2007 et avait pour objet :

- Le dossier d'entretien des Espaces Verts : un planning prévisionnel est établi pour le lancement de la consultation d'entreprises.
- Les travaux effectués en 2007 :
- L'aménagement du mur d'escalade
- La réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse du gymnase
- Le vote du budget 2007 avec une décision modificative

- La mise à disposition du mur d'escalade à l'Association Sportive du Lycée Van Gogh
- Les indemnités du comptable pour 2006 et 2007
- La région n'a toujours pas répondu à la demande de rétrocession du complexe sportif.

Dernière réunion du S.I.A. de Nézel La Falaise

Cette réunion avait pour but de présenter l'avant projet de reconstruction de la station d'épuration, qui sera à la base du cahier des charges de l'appel d'offres pour un marché négocié, selon la procédure classique : phase de candidature avec l'établissement du Dossier de Consultation, sans oublier d'y inclure la filière boues.

La consultation pourrait être lancée début février avec réponse début mai.

Choix du site, en zone inondable :

Bien que le dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ne démontre pas une impossibilité technique d'implanter la station sur le site N°2, le choix des S.I.A. (site N°1) pourrait être acceptable pour diverses raisons environnementales. Dans ce cas, Mr Busso a mis l'accent sur un recours possible d'un tiers, ce qui selon le Président est fortement improbable. Par contre, a-t-il affirmé, l'implantation sur le site N°2 entraînerait non seulement des recours de la population nézelloise, mais le refus du permis de construire par le Maire de Nézel.

Présentation du projet de Dossier de Consultation des Entreprises :

Mr Meunier a souligné que cet avant projet s'inspire largement du schéma directeur d'assainissement établi en son temps.

ORDRE DU JOUR

1. **Sollicitation du Conseil Général pour une subvention au titre du programme départemental 2006-2007-2008 en matière de voirie et ses dépendances (TRIENNAL)**
2. **Travaux à inscrire en Dotation Globale d'Équipement 2008 (DGE 2008)**
3. **Choix de l'entreprise pour la maintenance de l'éclairage public**
4. **Débat d'orientation budgétaire 2008**
5. **Vente de parcelles communales**
6. **Questions diverses**

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_*_**

Sollicitation du Conseil Général pour une subvention au titre du programme départemental 2006-2007-2008 en matière de voirie et ses dépendances (TRIENNAL) :

Monsieur le Maire expose :

L'estimation de l'opération de réfection de la voirie des cottages réalisée par notre maître d'œuvre est terminée.

Elle s'élève à 105 085 euros HT pour une enveloppe subventionnée à 101 000 euros.

Ce qui représenterait une subvention de 70 700 euros.

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Sollicite** le Conseil Général pour une subvention au titre du programme départemental 2006-2007-2008 en matière de voirie et ses dépendances (TRIENNAL)
- **Charge Monsieur le Maire de :** Monter le dossier
Lancer la consultation
Et en tout point faire le nécessaire en cette affaire.
- **Dit** que les crédits seront portés au budget communal section d'investissement
- **Dit** que la partie non subventionnée sera prise en charge sur les fonds propres de la commune.

Travaux à inscrire en Dotation Globale d'Équipement 2008 (DGE 2008)

Monsieur le Maire rend compte des débats de la Commission des travaux

Il s'agit de travaux de voirie

Ce volet comprend des travaux d'assainissement sommaire, les trois opérations suivantes sont envisageables :

A/ Trottoirs rue St Blaise

Ces travaux concernent l'aménagement des trottoirs devant les deux habitations qui se sont construites près du passage à niveau (PN14). Réfection en enrobé, avec reprise des bordures, du trottoir de la rue St Blaise, côté gauche en allant vers Maule juste avant le PN14 (80 ml).
Coût prévisionnel : **9 540 euros HT.**

B/ Chemin des Hamards

Ces travaux concernent la réfection en enrobé du trottoir du chemin des Hamards, côté gauche en allant vers l'école (180 ml) et côté droit (120 ml).
Coût prévisionnel : **33 138 euros HT.**

C/ Rue des près Dieu

Ces travaux consistent en la reprise partielle du trottoir rue des Près Dieu devant la propriété Marinier (35 ml).

Coût prévisionnel : **3 369 euros HT.**

L'ensemble de ces travaux de voirie s'élève à **46 047 euros HT**, soit **55 072 euros TTC**, la subvention allouée dans le cadre de la DGE de 30 % s'élèverait donc à **13 814 euros**.

Après en avoir largement débattu, la Commission des Travaux a proposé de retenir dans les travaux de voiries énoncées les opérations suivantes :

- **A/ Trottoirs rue St Blaise : 9 540 euros HT**
- **C/ Rue des près Dieu : 3 369 euros HT**
- **Soit au total : 12 909 euros HT moins la Subvention 3 873 €**

Le Conseil Municipal,

Entendu cet exposé et vu l'avis unanime et favorable de la Commission des travaux :

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité

- **D'inscrire** au programme D.G.E. 2007 dans le cadre des « Travaux de gros entretien et de sécurité sur la voirie communale »
- **Les travaux cités ci-dessus**
- Subventionnés à 30% du montant de la dépense HT.

Pour un total de : 12 909 € H.T.

Dont le financement sera pris en charge de la façon suivante :

Fonds propre de la Commune : 9 036 € H.T.
DGE : 3 873 € H.T.

- **Approuve** ce projet
- **Autorise** Monsieur Le Maire à constituer le dossier, solliciter les subventions, et faire le nécessaire en tout point dans cette affaire.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au B.P.2008
- **Certifie** que les travaux ne commenceront pas avant la notification de subvention.

Choix de l'entreprise pour la maintenance de l'éclairage public :

Monsieur le Maire expose :

La commission des travaux s'est réunie en commission le 17 janvier pour l'ouverture des plis, suite à la consultation effectuée dans le cadre de la procédure adaptée, avec annonce dans un quotidien régional. Quatre Entreprises ont soumissionné :

<u>Libellé de la Société</u>	<u>Adresse</u>
------------------------------	----------------

FORCLUM	Mantes la Jolie
---------	-----------------

INEO SUEZ	Les Mureaux
-----------	-------------

ETDE	Plaisir
------	---------

VIALUM	Mézieres
--------	----------

(CEGELEC et SPIE se sont excusées de ne pouvoir participer à cet appel d'offres)

La Commission des travaux, après étude des dossiers présentés, a retenu l'entreprise E.T.D.E. la mieux « disante » pour un montant de 9 162,00 € (neuf mille cent soixante deux) H.T.

Le Conseil Municipal,

entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

* *décide à l'unanimité de retenir la proposition de l'Entreprise E.T.D.E. pour un montant H.T. de : 9 162, 00 euros (neuf mille cent soixante deux)*

* *autorise Monsieur le Maire à signer le marché*

* *le charge de monter le dossier*

* *faire en tous points, le nécessaire en cette affaire.*

Débat d'orientation budgétaire 2008 :

Monsieur Maillé invite le Conseil Municipal à réfléchir sur les grandes orientations pour l'année à venir prenant en considération les données récentes et les engagements :

TAUX D'IMPOSITION LOCAUX (3TAXES)

<u>TAUX 2007</u>	TAXE D'HABITATION	=	9,81
	TAXE FONCIER BATI	=	14,03
	TAXE FONCIER NON BATI	=	82,10
	TAXE PROFESSIONNELLE	=	Interco
<u>TAUX 2008</u>	VALEUR LOCATIVE	=	+ 1,2 %
	TAXE D'HABITATION	=	(Maintien
	TAXE FONCIER BATI	=	(des Taux
	TAXE FONCIER NON BATI	=	(de 2007 ?

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE 2007 (Chiffres provisoires)

RECETTES (sans excédent 2006)	703 766,08
DEPENSES	565 702,81
RESULTAT DE L'EXERCICE	138 063,27
RESULTAT DE CLOTURE (Avec excédent 2006)	235 146,30

AFFECTATION DU RESULTAT AU BUDGET 2008 (proposition)

AU FONCTIONNEMENT	35 146,30 ?
A L'INVESTISSEMENT	200 000,00 ?

EXERCICE 2008

RECETTES	Réelles	666 000
	<u>Excéd. Fonct. 2007 Rep. (proposition)</u>	<u>35 146</u>
	Total Recettes Disponibles	701 146
Principales Rec.	Impôts Locaux	290 000
	DGF	139 000
	Fond Compensation TP	100 000
	Reversement TP Interco	8 800
	Droits de Mutation	55 000
	Rev. Locations	42 000
	Compensation Poste / Mairie	11 500
	Rembours. personnel CAE	17 000

Le reversement Interco correspond au retour de la TP perçue par l'Interco diminuée des charges afférentes aux transferts de charges.

Comme l'an dernier le compte location ne bénéficie plus de la participation de location du clocher par Bouygue (3 ans payés en 2006)

La compensation Poste / Mairie correspond principalement à l'indemnité de 900 € / mois versée par la Poste.

Le remboursement du personnel CAE ne concerne plus que 2 personnes contre 3 l'an dernier ; de plus les remboursements de l'Etat sont moindres

DEPENSES	Réelles	668 110
	<u>Virement à l'Investissement</u>	<u>33 036</u>
	Total Dépenses	701 146
Principales Dép.	PERSONNEL + Charges	322 000
	Frais de Fonctionnement	87 400
	Dont Fourn. Scolaires	7 800 (pas de rep 07)
	Services Extérieurs	114 400
	Dont	
	contrats, Mainten.	16 000
	Gros Entretien	55 000
	Assurances	9 000
	Timb., Tél., Hon	18 000
	Indemn., Particip., Subv.	94 700
	Intérêts d'emprunt	11 700
	Dépenses Imprévues	10 000

Les frais de personnel sont toujours importants et représentent près de 50 % des dépenses réelles. A noter moins de remboursement de l'état pour le personnel CAE

Les frais de fournitures scolaires passe à 65 € par élève (sur la base de 120 élèves), mais cette année encore, il n'y a aucun report de l'année précédente

Les coûts en petites fournitures (Entretien, Bureau) sont maintenant stabilisés et des efforts supplémentaires sont difficiles.

Les dépenses d'affranchissement et de télécommunication sont toujours bien maîtrisées

Les subventions augmentent peu (voir tableau en annexe). A noter la subvention accordée à la caisse des écoles qui passe à 8 000 €; apparemment en diminution, mais l'an dernier il y eu une subvention spéciale pour la classe de mer

EPARGNE BRUTE

Recettes Totales Disponibles - Dépenses Réelles = Epargne Brute

VIREMENT A L'INVESTISSEMENT
33 036 €

EXERCICE 2007 (Chiffres provisoires)

RECETTES	564 033,00
DEPENSES	573 380,23
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 9347,23
RESULTAT DE CLOTURE (Avec déficit 2005)	- 131 837,25
REPORT AU BUDGET 2008	- 131 837,25

EXERCICE 2008

RECETTES : Réelles	556 500
Excéd. Fonct. 2007 Rep.(proposition)	200 000
Virem. Epargne brute Budg. Fonct.	33 036
Total Recettes Disponibles	789 536
Principales Rec.	
TVA 2006	43 000
Solde de l' Emprunt	100 000
Subventions	483 400
Dont DGE 2007	19 700
Triennal	70 700
C. R. (Totalité)	194 000
Création Garderie	40 000

Un emprunt de 200 000 € à été contracté en 2007 pour financer les travaux de sécurité routière. Seulement 100 000 € ont été débloqués en 2007; les autres 100 000 € le seront en 2008

Si la totalité du contrat rural est réalisé en 2008 (Place de la Mairie et cimetière) la totalité des subventions attribuées par le Conseil général et la Région (80 % au total), pourront être perçues. La DGE 2008 n'est pas incorporée au budget 2007. L'agrandissement de la « garderie » (cantine) est subventionnée à hauteur de 80 %

DEPENSES : Réelles	657 600
<u>Déficit Investissement 2007</u>	<u>131 837</u>
Total Dépenses	789 437

Principales Dép.			
Capital d'emprunts			46 400
Etudes			3 000
Achats			91 500
Dont Mairie			5 000
Ecoles			5 000
Informatique			5 000
Bancs Eglise			19 500
Matériel divers			5 000
Terrains			35 000
Abri – Bus			9 200
Travaux triennal)			130 000
Travx DGE (Voirie)			16 000
Travaux Ecoles(hors DGE)			60 000
Travaux divers			23 500
Contrat rural			270 000
Dépenses imprévues			15 000

Les travaux liés à la DGE n'ont pas encore été notifiés par la préfecture.

Nous prenons l'option de réaliser tous le Contrat Rural au détriment de la programmation de l'achat de la gare qui a peu de chance de ce concrétiser cette année

Certaines de ces dépenses ne se réaliseront peut-être pas cette année, comme les prévisions d'achats prévues en informatiques, pour les écoles, en matériel divers, etc.

Les travaux « de création de la garderie (cantine) pourraient être pris en compte par l'intercommunalité mais du même coup nous ne percevrions pas la subvention afférente

Vente de parcelles communales :

Après que Monsieur Jean Guéguin eut quitté la séance Monsieur le Maire a exposé :

Monsieur Jean Guéguin souhaiterait acquérir les parcelles cadastrées :

- section A N° 328 pour 705 m²
- section A N° 337 pour 10 m²
- section A N° 370 pour 400 m²

appartenant à la Commune de Nézel aux termes de l'arrêté municipal du 22 novembre 2007.

En effet, depuis août 2004, les parcelles déclarées « biens vacants et sans maître » n'entrent plus dans le Domaine de l'Etat, mais dans celui de la Commune sur le territoire de laquelle elles sont situées. Monsieur le Maire déclare que le Notaire, chargé de ce dossier, a donné un ordre de prix, mais que pour monter un dossier tout à fait conforme, il a sollicité de la Trésorerie Générale, Service du Cadastre une évaluation officielle de ces terrains.

Il demande au Conseil Municipal son avis sur cette cession.

Le Conseil Municipal,

entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- ***donne un accord de principe à l'unanimité***

Création d'une servitude

Dans le cadre de l'échange qui a été réalisé entre la commune et Mr et Mme Deguffroy il apparaît indispensable de prévoir le déplacement de la « sortie véhicule » actuellement utilisée par Mr Jean Guéguin en débouchant sur le parking donnant sur le Chemin des Hamards.

La solution à cette situation serait de ***créer une servitude de passage***, sur la parcelle nouvellement cadastrée section A N°1365 (anciennement section A N°335) au profit des parcelles cadastrées section A N° 328- 336- 368 -370 -371 – 372 -375 – 376 -379 -740 et 1357 et ce jusqu'au Chemin des Hamards

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer :

Le Conseil Municipal,

entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

- ***donne son accord à l'unanimité***
- ***charge Monsieur le Maire de monter le dossier***
- ***signer les documents***
- ***et en tout point faire le nécessaire en cette affaire***

Questions diverses :

Vente Prestige Immobilier /Freha :

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant l'ancien Moulin des Hamards, qui avait fait l'objet en son temps d'une autorisation de travaux.

Il informe qu'il avait précédemment reçu les responsables de l'Association FREHA, avec son adjoint, Monsieur Turpin.

Ceux-ci leur avaient présenté leur intention de création de logements dans cette grande bâtisse, restée inoccupée depuis fort longtemps.

Monsieur le Maire demande néanmoins au Conseil Municipal s'il doit faire appliquer le Droit de Prémption Urbain, au profit de la Commune.

Le Conseil Municipal entérine la décision de Monsieur le Maire de renoncer à ce droit pour la Commune.

Concert du 02 février prochain :

Monsieur le Maire informe que le 02 février aura lieu la première messe de la Saint Blaise, dite après les importants travaux de rénovation de l'église. Elle sera suivie d'un concert des Femmes de Chœur à 19 h 30.

Cette association a présenté un devis de défraiement de 800 euros.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal, qui accepte cette offre à l'unanimité.

TOUR DE TABLE

Monsieur Benson

Informe qu'il a effectué, dans le cadre de sa profession, un stage de premier secours concernant l'usage ***d'un défibrillateur***.

Il informe que cette formation complète apprend à pratiquer le « bouche-à-bouche » et le massage cardiaque et revient environ à 650 euros pour dix stagiaires.

L'installation de ce matériel qui coûte entre 2000 et 3000 euros, dans des endroits stratégiques est de plus en plus pratiqué dans les villes.

Il est relié aux services de secours (pompiers, SAMU et SMUR)

Il suggère que la Commune s'équipe car il est avéré que ce matériel a déjà sauvé des vies.

Au cours de la dernière réunion du SIVOM, lors du vote du budget il a été évoqué une augmentation considérable des frais de gaz qui ont, en fait, doublé. Il est donc prévu de changer d'énergie ou d'adopter un autre système.

Le proviseur a parlé d'une modification des horaires et des circuits des transports de cars scolaires. Cela entraînerait la suppression des cours en école primaire le samedi matin, remplacés par le mercredi matin, puisque le transport scolaire des enfants du primaire et du collège est lié.

Il n'y a pas assez de services de cars le soir, d'après le proviseur. Une rotation supplémentaire coûterait 55 000 euros et remettrait en cause la gratuité du transport pour les parents.

Reste à savoir combien d'élèves seraient concernés par la deuxième rotation

La sécurité des enfants restant aux abords du Collège a aussi été évoquée. Une déviation est prévue.

Le débat est ouvert.

Des utilisateurs de motos et de quads ***empruntent le tunnel*** avec des risques certains.

La préposée au courrier le fait chaque jour et emprunte même les sens interdits.

Monsieur Renault :

La dernière réunion du SILYA a été ajournée faute de quorum

Le coût pour chaque élève a bien diminué en raison d'un emprunt qui est arrivé à échéance.

L'effectif de Nézel est en baisse : 18 lycéens au lieu de 23 l'année dernière.

La participation de Nézel sera de 8050 euros en 2008.

Une modification des statuts est prévue pour avoir le quorum à chaque réunion.

Monsieur Turpin :

Invite tous ses collègues à ne pas oublier le loto de la Caisse des Ecoles qui aura lieu le 02 février 2008 à partir de 20h30

Monsieur Maillé

A présidé une réunion de la Commission Communale des Impôts Directs au cours de laquelle les agents du cadastre ont informé les participants qu'ils visiteront les résidents pour « redélimiter » leurs propriétés.

Un article a été inséré dans les pages du bulletin municipal de janvier pour tenir la population au courant de cette opération.

Monsieur Guéguin

Signale une panne du photocopieur de l'école.

Madame Voinier

A participé à la remise du « permis piéton » décerné aux écoliers des classes de CE1 CE2, par la Gendarmerie, les enfants devaient obtenir 15 points pour avoir ce permis.

Mme Voinier était enchantée du comportement citoyen de ces enfants. Le Conseil Municipal leur présente ses félicitations.

Melle Béchet

Signale que des déchets verts ont été déposés Impasse du Ruet, depuis lundi dernier. Impossible de connaître l'identité du responsable. Monsieur le Maire conseille en de telles circonstances, de faire intervenir la Police ou la Gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole la séance est levée à vingt trois heures vingt cinq minutes.